

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 8 avril 2022**

Présents: Thierry GOUBY (maire), Odile MOLLE (1ère adjointe), Jacques FORAISON (2ème adjoint), Sandrine SEFERIAN (3ème adjointe), Régine COHAS, Baptiste DELHOMME, Stéphane DUCHEZ, Jean-François GRANGE, Adeline BOURSIER, Marie-Anne GIBERT

Absent donnant pouvoir : Marie-Claude MASSACRIER donne pouvoir à Régine COHAS, Didier ROCHIGNEUX donne pouvoir à Sandrine SEFERIAN, Nicolas JOUIN donne pouvoir à Adeline BOURSIER, Emilie COMBE donne pouvoir à Odile MOLLE.

Absent excusé : Maximilien GARIN

Secrétaire de séance : Adeline BOURSIER

1. Approbation du compte rendu du conseil du 04/03/2022.

M. le Maire demande au conseil l'approbation du compte rendu du conseil du 04/03/2022. Il n'y a aucune remarque sur ce compte rendu.

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

2. Présentation des permis de construire

M Maire présente les dossiers d'urbanisme.

3. Finances

3.1 Vote du Compte administratif et compte de gestion 2021

Mme Odile MOLLE présente le compte administratif et le compte de gestion 2021 en commençant par le fonctionnement. Le budget est fortement impacté par les écritures du transfert du budget assainissement à Loire Forez Agglomération.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement					Section de recettes				
Dépenses	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022	Recettes	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022
Caractère général	134 652	135 997	132 133	196 130	Exédent exercice antérieur	264 599	206 873	200 000	129 033
Charges de personnel	228 516	231 019	249 702	274 997	Atténuation des charges	925	5 940	3 905	2 500
Autres charges courantes	50 878	56 321	65 905	67 128	Produits des services	57 137	45 653	67 325	65 880
Charges financières	8 391	7 383	6 874	7 000	Impôts et taxes	298 757	313 029	324 377	312 500
Charges exceptionnelles revers LFA	-	-	64 598	-	Dotations	207 613	183 208	179 158	177 033
Dépenses imprévues	-	-	-	24 600	Autres produits de gestion courante	44 835	38 956	42 708	39 500
Dotations aux amortissements	50 963	53 931	49 401	48 924	Opérations d'ordre	49 401	51 849	49 401	48 085
Atténuation de produits	22 215	21 891	22 279	22 240	Produits exceptionnels	9 438	26 332	3 051	-
Attribution compensation	-	-	-	-	Total recettes réelles	668 106	664 967	669 925	645 498
Total dépenses réelles	495 615	506 542	590 892	641 019	Total recettes	932 705	871 840	869 925	774 531
Virement à section investissement	271 320	186 481	173 415	133 512					
Total dépenses	766 935	693 023	764 307	774 531					
Ecritures cession assainissement			1 454 078					1 454 078	
Total avec assainissement			2 044 970					2 124 003	

Sans l'assainissement, les dépenses de fonctionnement du budget général ont augmenté de 3.9% entre 2020 et 2021 et les recettes de 0.74%.

Section investissement

Dépenses	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022	Recettes	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022
Solde antérieur d'investissement reporté	-	267 538	-	3 026	Solde report exécution	562 082	-	144 444	-
Attribution compensation Loire Forez	49 401	49 401	49 401	48 084	Excédent de fonctionnement	105 954	230 216	165 298	150 000
Emprunts et dettes assimilées	31 235	31 852	25 000	36 017	Virt de la section de fonctionnement	271 321	186 481	173 415	133 512
Immobilisations incorporelles	40 995	-	-	-	Subventions investissement reçues	182 795	254 212	28 997	100 040
Immobilisations corporelles	-	57 548	228 643	348 522	Taxes aménagement	14 343	15 376	23 367	30 000
Travaux	1 066 571	133 453	19 791	105 000	Dépôts et cautions	-	665	643	1 500
Caution	510	-	375	1 500	TC TVA	54 438	181 685	30 759	8 900
Frais étude	-	-	25 131	18 000	Emprunt	-	-	-	150 000
Transfert ass LFA	-	-	44 635	-	Opérations d'ordre	50 962	53 931	49 401	48 924
Fonds concours LFA	-	-	-	14 642	Produits des cessions ass LFA	-	-	-	-
Opérations d'ordre	49 401	51 849	52 956	48 085	Total	1 241 895	922 566	616 324	622 876
Total	1 238 113	591 641	445 932	622 876					
Ecritures cession assainissement			1 454 078					1 454 078	
Total avec assainissement			1 900 010					2 070 402	

Le résultat de clôture 2021 budget général :

- Section de fonctionnement : + 279 033.22 €
- Section d'investissement : - 3 026.04 €

Cette présentation ne soulève pas de question.

Mme Odile MOLLE demande à M. le Maire de quitter le conseil, soumet au vote le compte administratif 2021.

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

M. le Maire réintègre le conseil et Mme Odile MOLLE propose L'affectation du résultat positif de section de fonctionnement comme suit au budget général 2022 :

- 150 000 € en recette d'investissement (compte 1068)
- 129 033.22 € en recette de fonctionnement (compte 002)

Cette proposition a été discuté en commission finance et en réunion de travail ouverte à tous les élus, et ne soulève pas de question.

Mme Odile MOLLE soumet au vote cette proposition.

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

3.2 Vote des taux de la taxe foncière bâti et non bâti

M. le Maire rappelle que le taux de la taxe foncière correspond depuis 2021 à la fusion des taux communaux et départementaux en compensation de la suppression de la taxe d'habitation. Il comprend le Taux communal de 10,10 % qui n'a pas évolué depuis 2015 et le taux départemental de 15,30 % soit un taux de taxe foncière sur le bâti en 2021 de 25,40%.

M. Le Maire présente l'évolution des bases indexées sur l'évolution des coûts de la vie et l'application du coefficient correcteur appliqué du fait de la fusion des taux communaux et départementaux. L'évolution des bases, l'ajout des nouvelles constructions et l'application du coefficient correcteur entraîne une augmentation des recettes de + 10658€ soit + 3,92%.

	Bases 2021	Taux 2021	Produit 2021
Taxe foncier bâti	1 279 532	25,40 %	325 001 €
Taxe foncière non bâti	51 919	39,49 %	20 503 €
Totaux			345 504 €
Contribution coefficient correcteur			-86 968 €
TH + allocations compensatrices			13 287 €
Montant total			271 823 €

Produit taux constants	Evolution	% Evolution
339 344 €	14 343 €	4,41 %
21 285 €	782 €	3,82 %
360 629 €	15 125 €	4,38 %
-90 711 €		
12 563 €		
282 481 €	10 658 €	3,92 %

Après un tour de table, Régine COHAS propose une diminution des taux de 1% du fait des transferts de compétences. Odile MOLLE est pour un maintien des taux permettant de compenser les baisses de dotations face à des charges qui ne diminuent pas.

M. le Maire indique que les charges du budget augmentent, notamment l'énergie, aussi ne pas faire évoluer à la hausse les taux est déjà une aide aux habitants. Les transferts de compétences ont impliqué le transfert des ressources afférentes. Il soumet au vote le maintien des taux, la Taxe Foncière Bâti 25,40% et la Taxe Foncière Non Bâti 39,49% et souligne que ces taux n'ont pas évolué depuis 2015.

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	1
------	------	----	--------	---	------	---

3.3 Durée amortissement reversement ré abondement du fond de concours cercle vertueux

Il convient de prendre une délibération pour décider de la durée de l'amortissement du ré-abondement au fond de concours versé par Loire Forez Agglomération à la commune, dans le cadre des travaux de l'école en lien avec le dispositif du cercle vertueux d'économie d'énergie. Il propose au conseil d'amortir ce ré-abondement au fond de concours sur 5 ans. Cette durée est identique à la durée des versements établie par la convention signée en date du 23 novembre 2020 avec Loire Forez Agglomération.

M. Le Maire propose donc d'amortir le ré-abondement du fond de concours de 2 525 € sur 5 ans à compter de 2022.

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

3.4 Décisions modificatives budget général

M. Le Maire propose les modifications des lignes budgétaires suivantes du Budget 2022 :

Fonctionnement dépenses

- compte 68111-042 amortissement fond concours+ 505 €
- compte 6541 (admission en non-valeurs) + 613 €
- compte 678 (charges exceptionnelles admission en non-valeurs) + 2 410 €
- compte 022 (dépenses imprévues) - 3 528 €

Pour précision, les admissions en non valeurs concernent pour 2398,59€ le budget assainissement, cette somme sera transférée au budget assainissement de Loire Forez Agglomération pour remboursement à la commune.

Investissement dépenses

- 2135-255 (installations générales) + 30334 €
- 21318 (bâtiments publics) - 20334 €

Investissement recettes

- Compte 1388 (autres subventions) FFF + 10 000 €
- Compte 28041512-040 + 505 €
- Compte 10226 (taxe aménagement) - 505 €

Cette décision modificative investissement est liée au règlement des travaux engagés pour l'éclairage du stade de foot en attendant la subvention du SIEL et de l'amortissement de la participation communale au logiciel ADS de Loire Forez Agglomération.

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

3.5 Décisions modificatives budget général concernant l'amortissement logiciel ADS

M. Le Maire informe le conseil qu'il convient de prendre une délibération pour prévoir les crédits liés à l'amortissement et au dispositif de neutralisation concernant le versement du fond de concours pour l'acquisition d'un nouveau logiciel au sein du service ADS de Loire Forez Agglomération :

- d'amortir ce fond de concours sur un an
- de procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget général 2022

Fonctionnement dépenses

Compte 6811-042 + 530 €

Fonctionnement recettes

Compte 7768-042 + 530 €

Investissement dépenses

Compte 198-040 + 530 €

Investissement recettes

Compte 28041511-040 + 530 €

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

4. Personnel

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'avis favorable en date du 28 mars 2022 reçu du Centre de Gestion de la Loire concernant l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de Madame Laurence CHAZAL. Il explique qu'actuellement cet emploi permanent d'ATSEM pour 27h00 hebdomadaires est inscrit au tableau des effectifs de la commune. M. le Maire propose donc de supprimer ce poste d'ATSEM pour 27h00 et de le remplacer par un poste de 28h34 hebdomadaires à temps non complet à compter du 1er avril 2022.

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

5. Présentation du Rapport annuel d'activité de Loire Forez 2021

M. Le Maire présente le rapport annuel d'activité de Loire Forez 2021 sous format papier et le film préparé par le bureau de Loire Forez. Ces informations sont disponibles sur le site internet Loire Forez Agglomération.

<https://fr.calameo.com/read/000011688dfecce518f5>

6. Divers

- Inauguration du parc Amasis : RDV le 7 mai 2022 pour un moment festif.

21h16 Fin du conseil